

Avis public

Élection partielle au poste de maire

Date du scrutin 2022-05-01

Par cet avis public, Marie Andrée Auger, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs ayant droit de vote dans la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

1-Endroit pour voter : Centre Eugène Caillé au 1253 rue Lebel, Saint-Félix-de-Kingsey

2-Dimanche 1er mai jour de scrutin. Les portes ouvriront dès 9h30 pour se fermer à 20h00.

3-Après la fermeture seul les personnes avec autorisation pourront rester à l'intérieur pour le décompte.

4-Le dévoilement du scrutin sera connu le soir même à moins qu'il y ait un recomptage.

5-Voter est une responsabilité citoyenne et nous espérons que la population se prévaudra de son droit de vote en grand nombre.

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire, vous devez :

Porter le masque

Apporter votre crayon

Garder une distance d'un mètre et demi

Note : Le dévoilement du scrutin sera connu le soir même à moins qu'il y ait un recomptage si la situation est très serrée. Voter est une responsabilité citoyenne et nous espérons que la population se prévaudra de son droit de vote en grand nombre.

Signature Donnée à Saint-Félix-de-Kingsey, le 26 avril 2022

Marie Andrée Auger

Marie Andrée Auger, Présidente d'élection